

**Nekr
C
30**

Paul Charmillot

1865-1932





Paul Charmillot

1865-1932





LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

à Madame Paul Charmillot

Berne, le 3 février 1932.

Madame,

Douloureusement surpris par la mort si brusque de votre mari, nous vous prions, avec toute votre famille, d'agréer l'expression de nos condoléances émues.

Nous n'oublions pas que, dans la belle carrière fournie par votre mari, le souci de la chose publique n'a jamais cessé de tenir une bonne place. Les questions militaires l'intéressèrent en premier lieu, et à tous les degrés de la hiérarchie, jusqu'à sa mort, il n'a cessé d'y vouer son temps, ses efforts, son intelligence. Plus tard, lorsque la politique fit appel à son dévouement, il a répondu également à la voix du pays. Et pendant les douze ans qu'il représenta son canton au Conseil des Etats, il a déployé son activité dans tous les domaines, en particulier à la commission des finances et à la commission de gestion, où de nouveau les questions intéressant la défense nationale ont retenu spécialement son attention. En l'élisant à la présidence, ses collègues lui ont donné un témoignage de confiance qu'il avait mérité par son dévouement à la chose publique et par son activité parlementaire. Ils avaient aussi voulu rendre hommage à l'homme de bien,

à l'esprit qui savait concilier la courtoisie avec la fermeté de ses principes et qui tout particulièrement s'attachait par une action constante à consolider les liens entre les confédérés.

Devant le patriote, devant l'homme de bien, nous nous inclinons respectueusement.

Veillez croire, Madame, à notre sincère affliction et à nos sentiments de profond respect.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le Vice-Président, Le Chancelier de la Confédération,

SCHULTHESS.

KAESLIN.

LE CONSEIL EXÉCUTIF DU CANTON DE BERNE
à M^{me} Vve Charmillot-Juillard

Madame,

Vivement émus du brusque décès de Monsieur votre mari, nous vous présentons — en vous priant d'en être l'interprète auprès des autres membres de votre famille — l'expression de notre profonde sympathie dans l'épreuve qui vous frappe.

Par la grande distinction avec laquelle il a exercé les diverses fonctions publiques que lui confièrent ses concitoyens, en particulier celles de membre de la députation de notre canton au Conseil des Etats, le regretté défunt s'est acquis un souvenir durable non seulement parmi ses compatriotes jurassiens, mais encore au sein du peuple bernois tout entier, qui perd en lui un représentant éminemment qualifié.

En vous réitérant nos sincères condoléances, nous vous prions, Madame, de bien vouloir trouver également ici l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Berne, le 3 février 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Dr A. RUDOLF.

Le chancelier,

SCHNEIDER.

**LE CHEF
DU SERVICE DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL
à la famille du Colonel Charmillot**

Berne, le 4 février 1932.

La nouvelle de la perte cruelle que vous venez de subir en la personne du Colonel Charmillot, enlevé si subitement à votre affection, nous a profondément touchés.

Le Colonel Charmillot a été attaché à notre service des étapes et des transports depuis 1913 et, dans les différents cours, nous avons eu l'occasion d'apprécier ses hautes qualités morales et intellectuelles. C'est avec un dévouement rare et une énergie inlassable qu'il s'est consacré aux différentes tâches et fonctions qui lui furent confiées et il a rendu ainsi à notre armée et à notre pays des services éminents.

Nous perdons en lui un collaborateur très précieux, un camarade dévoué et sincère.

Veillez agréer l'expression de notre profonde sympathie.

Le Chef du Service de l'Etat-major Général:

ROOST.

ALLOCUTION DE M. ETIENNE CHAPPUIS

maire de St-Imier

Mesdames,

Messieurs,

La Commune de St-Imier, le Canton de Berne, la Confédération suisse viennent de perdre de nouveau un de ses meilleurs et de ses plus illustres enfants.

La nouvelle de la mort si brusque et prématurée de notre concitoyen Paul Charmillot a plongé notre population tout entière dans la consternation et dans une douloureuse tristesse. Quelques heures seulement avant son décès, il était encore venu chercher un peu de délassement auprès d'un cercle d'amis intimes réunis dans ce mazot du Mont-Soleil dont il savait apprécier le charme. Rentré chez lui pour retrouver un sommeil réparateur des forces qu'il dépensait sans compter et qui lui étaient tant nécessaires pour remplir les nombreuses et grandes tâches assumées par son dévouement inlassable, il s'est endormi paisiblement pour toujours mercredi vers 4 heures du matin. Ainsi s'est éteinte une belle existence qui a fait honneur au Jura et tout particulièrement à ce St-Imier qui lui avait voué une vive affection, son estime, sa confiance.

Paul Charmillot est né le 19 octobre 1865 d'un père jurassien, excellent notaire, et d'une mère bernoise douée d'exquises qualités de cœur et d'esprit. Après de solides études, il s'est établi comme avocat dans son village

natal. Jouissant déjà tout jeune d'une grande popularité, il fut élu député au Grand Conseil et en fit partie durant une législation de 1892 à 1894. Il fut membre du Conseil municipal de 1890 à 1898, du Conseil général de 1898 à 1921 et depuis lors il était président des assemblées délibérantes de la Commune municipale. Son activité dans le domaine communal s'est étendue encore aux Conseils des Prud'hommes dont il a été Greffier central de 1897 à 1918, au Corps des Sapeurs-pompiers qu'il a commandé de 1909 à 1920 et à une quantité de sociétés locales, dont il était l'animateur bienveillant et l'homme aux bons conseils duquel on recourait en toutes circonstances, heureuses ou difficiles.

Dans le Canton, Paul Charmillot a joué un rôle apprécié comme membre du Tribunal administratif et de la Chambre cantonale des avocats. En 1919, le Grand Conseil le jugea digne de représenter le Canton de Berne au Conseil des Etats et le 1^{er} décembre 1930 Paul Charmillot eut le grand honneur d'être élu président de cette haute autorité fédérale pour l'année 1931, personne ne se doutant alors que cette année devait malheureusement devenir la dernière de sa vie si active. L'événement de son élection fut célébré avec une joyeuse satisfaction par la population et les autorités de St-Imier qui firent à leur distingué concitoyen une réception enthousiaste, encore à la mémoire de chacun.

Homme calme, énergique, décidé, Paul Charmillot était prédestiné à rendre aussi d'excellents services à l'armée. Il a commandé le Bat. fus. 24, puis le Régiment d'Inf. jurassien. Versé au Service fédéral des étapes en 1913, il est devenu Colonel en 1917 et Commandant de la Tête d'étapes I.

Partout, dans toutes ses fonctions, Paul Charmillot a su se faire apprécier par sa haute intelligence, son talent

d'organisateur, son travail indéfectible, mais aussi par sa bienveillance, son dévouement et sa bonté de cœur. A l'occasion d'un jubilé, le Conseil municipal a adressé à Paul Charmillot ses félicitations avec le traditionnel souvenir pour plus de 25 années de bons et loyaux services rendus à son village. Et la Commune bourgeoise, à son tour, s'est fait un devoir de lui témoigner sa gratitude en lui décernant le droit de bourgeoisie d'honneur en son assemblée générale du 23 décembre 1927.

C'est peu à peu seulement que la population de St-Imier réalisera l'importance de la perte qu'elle vient de faire par le décès de Paul Charmillot et tout ce qu'elle doit à ce bon citoyen. C'est un grand vide qui s'est produit et il sera difficile de le combler, car les hommes d'élite semblent devenir toujours plus rares.

Au nom de notre population et de ses autorités municipales, au nom encore du Conseil de Bourgeoisie qui m'a prié de ne pas l'oublier, j'ai l'honneur d'adresser à notre éminent concitoyen Paul Charmillot notre suprême adieu, avec l'assurance que son affection pour son village natal et son dévouement à la chose publique seront un exemple pour chacun de nous et que son souvenir restera vivace dans nos cœurs.

Que son épouse et sa famille acceptent nos plus sincères condoléances et qu'elles veuillent bien considérer la grande manifestation populaire de ce jour comme un témoignage de vive sympathie.

ALLOCUTION DE M. ERNEST BÉGUIN,
Conseiller aux Etats

au nom des Chambres fédérales

Mesdames,

Messieurs,

Un homme bon n'est plus, un homme utile s'en est allé, un homme heureux ne jouira plus de la vie! Telles sont les réflexions pleines d'émotion et les pensées douloureuses exprimées dès la matinée fatale du 3 février dernier par ceux qui furent, à un titre quelconque, les collègues du vénéré sexagénaire auquel nous rendons les honneurs suprêmes.

Atteints brusquement en plein cœur, plongés subitement dans la désolation, ceux qui furent, notamment au parlement, les intimes de Paul Charmillot, ont peine à réaliser le malheur qui vient de les frapper, — l'événement est de ceux dont on reste longtemps consterné.

Le député Paul Charmillot était l'un des membres les plus distingués de l'Assemblée fédérale. Et c'est au nom du Conseil des Etats auquel il appartenait, au nom du Conseil National également, que nous apportons à sa mémoire un hommage fait de respect, de reconnaissance et d'affection.

Il ne m'appartient pas d'évoquer ici, dans le détail, les circonstances politiques à la suite desquelles a commencé, en 1919, pour l'avocat Paul Charmillot, une carrière parlementaire fédérale riche et unie à laquelle un dénouement que rien ne faisait prévoir vient hélas de mettre un terme.

Cette carrière parlementaire fédérale s'ouvrait d'ailleurs sous les auspices les plus favorables. L'appel dont Paul Charmillot fut l'objet se justifiait entièrement; cet appel était aussi flatteur pour le patriote éclairé auquel il s'adressait que judicieux de la part de ceux qui en ont eu le mérite et en ont assuré le succès.

A un moment où il convenait, plus que jamais, de faire œuvre de rapprochement et d'esprit de compréhension, la candidature radicale jurassienne à laquelle on s'est arrêté était bien propre à opérer l'union et l'entente. Car, on l'a vu dans la suite, Paul Charmillot possédait réellement l'ensemble des qualités nécessaires dans ce but.

Agé alors de 54 ans, Paul Charmillot était au bénéfice de la situation de premier plan que lui valait ses multiples activités et ses remarquables antécédents. On suivait avec intérêt son action dans l'armée, dont il était l'un des officiers les plus sympathiques, dans le barreau dont il a constamment sauvegardé la dignité et qu'il a honoré par sa correction et sa droiture, dans les affaires publiques où ses avis étaient écoutés, dans les sociétés où l'on appréciait la vigueur avec laquelle il se dépensait sans réserve.

Puis surtout, il se dégageait de la personnalité même du nouveau député du Canton de Berne quelque chose qui en imposait par le regard net et franc de cet alpiniste entraînant, porté à contempler les hautes cîmes et à gravir les sommets élevés où l'on ne rencontre que lumière et pureté.

Rien d'étonnant, dès lors, que Paul Charmillot soit au nombre de ceux qui ont le plus rapidement conquis leur place au Conseil des Etats. D'emblée il s'y est senti entouré de toute cette aménité, de cette estime affectueuse et de cette confiance sans limite qu'il inspirait lui-même; on éprouvait le désir de l'approcher et de le pénétrer.

Avant tout, le nouvel élu voyait, dans l'exercice de son mandat fédéral, l'occasion d'être utile à ses concitoyens et à son pays, de mettre ses connaissances et ses dons au service de la Patrie, de remplir une mission de collaboration et de recherche, sans autre préoccupation que le souci du bien public, la solution des problèmes à l'ordre du jour. Appelé à siéger d'abord dans la commission chargée de rapporter sur les mesures dites de neutralité arrêtées par le Conseil fédéral, Charmillot pénétra bien vite, comme membre d'importantes commissions, dans les domaines les plus étendus de l'activité parlementaire : subsides de change pour l'industrie horlogère, chômage, militaire, finances, alcool, assurance-vieillesse, code pénal, questions industrielles, problèmes économiques. En toutes choses, on décelait, en ce vaillant jurassien, l'homme de devoir dont les brillantes qualités étaient reconnues de chacun et qui ne délibérait jamais autrement qu'avec sagesse, tact et mesure. Ses exposés étaient objectifs, — clairs et précis, — volontiers on les suivait.

L'ascension de Paul Charmillot au fauteuil présidentiel du Conseil des Etats, — onze ans exactement après son entrée dans le Conseil, — lui avait causé une satisfaction qu'il ne chercha nullement à dissimuler. Ses collègues s'étaient réjouis pour lui de cette ascension, le couronnement de beaucoup d'autres. Ayant eu le privilège d'être à ses côtés dans la soirée de fête du mardi 2 décembre 1930, je m'en voudrais de ne pas rappeler ici combien fut enthousiaste l'accueil que firent, au nouveau président du Sénat helvétique, les autorités ainsi que les habitants de la ville de St-Imier. Et ce fut pour moi un plaisir sans mélange de constater que le Jura voyait en Paul Charmillot l'un des plus autorisés de ses mandataires, l'un des plus représentatifs de ses enfants.

Paul Charmillot avait horreur de l'oisiveté. Une coïn-

cidence dont il ne s'est, au reste, jamais plaint, a voulu que son année de présidence soit particulièrement laborieuse et vivante. Il dirigeait les débats avec l'habileté d'un maître rompu aux règles de la procédure, en même temps qu'avec l'élégance d'un parlementaire au caractère naturellement aimable, pondéré et courtois.

Lorsqu'il y a deux mois, il descendait, avec sa bonne grâce habituelle, du siège présidentiel pour rentrer dans le rang, notre président sortant de charge ne songeait pas au repos. Déjà au cours de la session de décembre 1931, il s'intéressait vivement au sort des petits patrons de l'industrie horlogère, prenait, selon l'usage, la direction de la commission du contrôle de la gestion de l'exercice écoulé et, jusqu'au dernier jour de sa vie, donnait aux affaires fédérales la plénitude de son concours et de ses forces non diminuées.

Ce qu'il importe encore de souligner particulièrement, à cette heure pénible de l'ultime séparation, c'est la place qu'occupait Paul Charmillot dans le cœur des membres, — j'ose dire de tous les membres, — du Conseil des Etats. C'est, je le sais, d'une voix unanime qu'ils proclament en ce moment leur attachement à l'égard de cet excellent collègue, toujours plein d'attention, empressé à rendre service, agréable constamment à rencontrer.

Qu'il me soit permis d'ajouter enfin que, dès 1919, Paul Charmillot a contracté dans la modeste colonie parlementaire radicale neuchâteloise à Berne, de bonnes, de très sincères amitiés qui souffrent aujourd'hui d'une affliction profonde. Tous, nous aimions Paul Charmillot et il nous aimait. L'entrain du colonel, sa bonne humeur, l'agrément de son commerce, le charme de ses relations, créaient, à son contact, une atmosphère de cordialité et de bienveillance dans laquelle il faisait bon vivre. Pour nous tous, l'heure de la consolation sera lente à venir.

Une belle et grande famille, dont le Conseiller aux Etats Paul Charmillot était l'un des ornements, est cruellement éprouvée par un départ soudain et prématuré que nous pleurons avec elle. Nous saisissons aisément l'immensité de cette perte qui est celle de toute une population.

Dans sa grande souffrance, nous apportons, à cette famille, avec nos condoléances les plus vives, l'assurance, quelque peu réconfortante, espérons-nous, que celui qui s'en va laisse derrière lui le souvenir lumineux d'une âme d'élite, d'une carrière belle entre toutes, dans laquelle ceux qui restent voudront voir un enseignement et un exemple.

En présence du cercueil de ce valeureux citoyen, qui n'a jamais connu aucune défaillance, disons à notre bien cher ami défunt le grand merci que la Suisse, son pays, lui doit; dans la douleur commune, inclinons-nous devant l'arrêt qui nous l'enlève, mais ne laissons pas à l'adversité le dernier mot: remercions et bénissons Dieu de nous avoir donné Paul Charmillot!

ALLOCUTION DE M. LOUIS BUECHE,
député au Grand Conseil
au nom du Parti radical

Mesdames,

Messieurs,

Au nom du Parti libéral de St-Imier, au nom des libéraux du district et du Jura tout entier, au nom de la fraction radicale du Grand Conseil, ainsi qu'au nom du Parti radical bernois, qu'il me soit permis, Mesdames et Messieurs, d'apporter au bon libéral que fut M. Paul Charmillot le tribut de reconnaissance émue et le dernier salut de ses amis politiques.

Reconnaissance émue pour tout ce qu'il fut pour eux; reconnaissance profonde *pour avoir été ce qu'il fut*, pour s'être donné tel qu'il était: l'homme droit, intègre et de bon conseil, aux vues larges et précises; le radical éprouvé, ennemi de tout fanatisme, plaçant bien haut les intérêts primordiaux du pays et de la collectivité; le patriote ardent, profondément attaché à son pays et à ses institutions, qu'il voulait toujours meilleures; le Jurassien enfin, lié par toutes les fibres de son être à son Vallon et à ses montagnes, et surtout le simple citoyen de St-Imier, qu'il désirait être et qu'il fut pendant de longues années, — noble exemple de civisme éclairé et de démocratique devoir.

Car si Paul Charmillot s'occupa, ces dernières années surtout, de politique cantonale et fédérale avec le succès

que vous savez, ce fut cependant dans le cadre plus restreint du Jura, du district et de son cher St-Imier, qu'il donna toute sa mesure, qu'il se dépensa sans compter.

Si, absorbé par ses affaires et par de lourdes obligations de famille, il déclina pendant nombre d'années, et de propos délibéré, de s'occuper de politique militante fédérale, — d'être en un mot notre représentant au Conseil national, comme les libéraux jurassiens le lui ont offert à plusieurs reprises, — il se dévoua, se sacrifia par contre sans compter pour tout ce qui concernait le Jura et son cher village.

M. le conseiller aux Etats Béguin vous a dit bien mieux que je n'aurais su le faire, ce qu'il fut aux Chambres fédérales. D'autres vous diront avec quel intérêt, quel zèle et quel dévouement vraiment exemplaires, il s'occupa pendant plus de 40 ans de la chose publique de son village, de ses institutions de tous genres, de ses sociétés locales, musicales ou sportives.

Qu'il me soit permis d'invoquer seulement et de relever avec quelle fermeté, quelle constance et quelle force de caractère il sut défendre en toutes circonstances, l'idéal libéral et démocratique qui lui était cher; toujours prêt à payer de sa personne, s'affirmant toujours davantage, sacrifiant sans compter temps et moyens pour arriver au but, se multipliant dans les assemblées et séances de toutes sortes, se prodiguant en rapports et conférences publiques, *donnant en un mot toute sa mesure*, tout ce dont il était capable pour assurer le triomphe de ce qu'il croyait juste et bon pour ses concitoyens.

Devant pareil dévouement, devant si noble exemple, vous comprendrez Mesdames et Messieurs que les libéraux seraient bien mal venus de ne pas s'acquitter de leur dette de reconnaissance, de ne pas payer leur tribut d'ad-

miration à M. Paul Charmillot qui, malgré ses charges accrues, sut toujours trouver le temps de s'occuper d'eux.

Il s'en est allé, le Parti est en deuil, mais il se souviendra!

Fidèle dans les petites choses, Paul Charmillot fut aussi fidèle dans les grandes. Entré relativement tard dans l'arène de la politique fédérale, et presque à son corps défendant, puisque les libéraux le proposèrent au Conseil des Etats sans l'avoir pressenti — de peur d'un refus, il y fut cependant bien vite remarqué. Ses collègues et le Conseil fédéral le chargèrent bientôt d'importantes missions dont il s'acquitta avec la conscience coutumière. — Les signalés services qu'il rendit entr'autres à l'horlogerie dans des circonstances graves, sont encore dans toutes les mémoires.

Aussi n'est-il pas étonnant que le tour revenant à un Romand de présider le Conseil des Etats, ses collègues aient songé à lui pour ce poste d'honneur, digne couronnement d'une vie toute de labeur et de digne simplicité.

Car Paul Charmillot ne fut pas ambitieux pour sa personne. Et il nous souvient qu'au moment de passer à la vice-présidence du Conseil des Etats, — premier gradin de la Présidence — cédant à la sollicitation d'un candidat intéressé et de ses amis, M. Charmillot était prêt à s'effacer et à lui céder le pas, si ses amis politiques n'étaient intervenus énergiquement pour l'en dissuader. Les mérites de son collègue et concurrent lui paraissaient supérieurs aux siens! —

Affable et dévoué, toujours prêt à rendre service, toujours de bon conseil, il fut notre chef de file, aimé et respecté, à nous libéraux jurassiens.

Nous l'aimions pour ses qualités de cœur, pour sa franchise, sa droiture, *pour sa fidélité surtout* — fidélité

à ses amis, fidélité à son pays, à son devoir, — pour son esprit alerte et vigoureux et pour sa verve aussi, sa verve de bon aloi.

Nous l'aimions tous et notre douleur est grande, si grande que notre perte.

Quand dans la forêt le plus grand des arbres s'écroule sous la hache, tout le bois frémit, toute la côte frissonne.

Le Jura vibre et tressaille: il vient de perdre l'un des meilleurs de ses enfants, l'un des plus méritants. Il gardera le souvenir de celui qui lui fut fidèle, de Paul Charmillot.

Puisse cette assurance être un léger baume à la souffrance de la famille en deuil, devant laquelle les libéraux jurassiens s'inclinent respectueusement.

Mesdames,

Messieurs,

Je suis chargé au dernier moment de témoigner aussi à la famille en deuil et à la population de St-Imier, toute la sympathie du Grand Conseil bernois, à l'occasion du décès subit de son mandataire au Conseil des Etats, M. Paul Charmillot.

En lui renouvelant année après année, et pendant 13 ans, son mandat de député aux Etats, le Grand Conseil a donné par là une preuve tangible de la haute estime dans laquelle il tenait le défunt.

Que la famille en deuil veuille voir dans ce témoignage une indication de plus de la confiance et de la sympathie dont jouissait Paul Charmillot auprès des autorités bernoises.

S'il fut un excellent Jurassien, Paul Charmillot fut aussi un bon Bernois et un bon Confédéré.

Il a bien mérité de la Patrie!

Qu'il repose en paix.

ALLOCUTION DE M. MAURICE JACOT,
Président du Tribunal du district de Courtelary

Mesdames,

Messieurs,

Au nom des autorités judiciaires du district de Courtelary, au nom des anciens présidents de tribunal de ce district et en mon nom personnel, je viens accomplir le pieux devoir d'adresser à M^e Paul Charmillot un suprême «au revoir», et à sa famille éplorée l'expression de nos condoléances les plus sincères. Il nous a paru qu'il était de notre devoir de venir dire dans ce temple, en ce jour de terrible séparation, toute la sympathie du Tribunal du district de Courtelary, auprès duquel l'activité de M^e Charmillot fut si grande.

Paul Charmillot était rentré mardi soir, de Berne, d'une séance d'une commission fédérale, lorsque la mort, aux aguets, dans son domicile même, l'emporta mercredi matin, à 4 heures. C'est assez montrer que, jusqu'à son dernier souffle, il conserva sa large part d'activité publique. N'est-ce pas là, pour ceux qu'il laisse dans le deuil, une puissante consolation? Combien sont-ils ceux qui s'en vont ainsi en pleine puissance d'action, sans avoir connu le chapelet des infirmités, sans même s'être sentis mourir? Assurément, leur phalange est restreinte, et elle se distingue par la qualité plus que par la quantité. En cela —

et si triste et si foudroyante que puisse être cette mort —, le destin, nous semble-t-il, a voulu favoriser le défunt, son épouse, sa famille.

La carrière de Paul Charmillot fut féconde et bien remplie. Qu'il me soit permis, en quelques mots, de parler uniquement ici de l'activité de M^e Charmillot, comme avocat, et spécialement de son activité auprès de notre Tribunal. Depuis l'année 1889, où il fut patenté comme avocat bernois, Paul Charmillot fut toujours un ami sincère — et nous pouvons le dire aussi —, un collaborateur de notre Tribunal. Des voix plus autorisées que la nôtre pourraient rappeler ce que fut son activité comme avocat, à la barre de notre Tribunal, pendant les 43 ans qu'il pratiqua le barreau. Mais pendant les deux années que nous avons eu le privilège de le connaître à la barre, nous avons eu l'occasion de l'apprécier et de l'estimer en maintes circonstances. Il y a plus d'un mois, lors du traditionnel dîner de fin d'année du Tribunal, Paul Charmillot, après nous avoir égayés comme il savait le faire en pareille occasion, nous confiait, dans une belle improvisation, l'amitié sincère qu'il éprouvait pour le Tribunal et son ardent désir de voir une collaboration toujours plus étroite unir le Tribunal et le barreau. Or, de cette idée d'une collaboration dans le travail entre l'autorité judiciaire et le barreau, Paul Charmillot en avait fait, comme avocat, sa ligne de conduite. Car, il avait su concevoir la beauté et la haute mission de sa profession. Il avait compris que l'avocat ne doit, en aucun cas, entraver la marche de la justice, mais qu'il doit, tout en sauvegardant les intérêts légitimes de la défense, collaborer avec la justice à la recherche de la vérité. Jamais il ne serait saisi d'une affaire qu'il savait n'être pas propre et jamais il n'aurait donné à celui qui venait le consulter et qui lui accordait sa confiance, le conseil d'introduire un procès qu'il savait perdu

d'avance. Jamais non plus, il n'aurait voulu, alors même qu'il était persuadé des droits incontestables de son client, mettre obstacle à la transaction que proposait le Tribunal ou le juge. Convaincu de l'idée qu'une transaction est souvent de nature à réconcilier les parties, alors qu'un jugement met l'irréparable entre elles, Paul Charmillot savait intervenir au moment favorable et conseiller à son client la concession qui permettait de mettre fin au litige. Plusieurs fois, il réussissait et celui qui lui était plus tard reconnaissant était bien son client. Et lundi matin encore, dans notre bureau, dans une affaire où les intérêts matériels paraissaient diviser pour toujours une famille, Paul Charmillot sut trouver les paroles qui convenaient et éviter, par une transaction, le procès qui aurait définitivement brouillé une famille. Qui donc eût dit alors que Paul Charmillot touchait de si près à la fin de sa vie et que nous le voyions pour la dernière fois dans notre bureau?

Et enfin, qu'il me soit permis de dire encore quelques paroles au nom de tous les anciens stagiaires de M^e Charmillot. Cher Maître, la plupart de vos anciens stagiaires sont présents dans ce temple. Ils ont tenu à vous apporter une dernière fois, à vous qui avez été leur guide et leur ami, l'hommage ému et respectueux de leur reconnaissance. Nous qui avons été vos stagiaires et qui vous avons vu à l'œuvre nous pouvons affirmer la conscience avec laquelle vous avez exercé votre profession d'avocat et défendu les intérêts qui vous étaient confiés. Vous nous avez quittés, mais vous nous laissez une voie bien tracée et une grande leçon, leçon de travail et de conscience. Nous saurons honorer votre mémoire. Au revoir, cher Maître.

ALLOCUTION DE M. CH. BAERTSCHI,
Président du Corps de Musique de St-Imier

Madame,

Mademoiselle,

Mesdames et Messieurs,

La consternation qui s'est emparée de toute notre population en apprenant la mort de notre éminent concitoyen a été tout particulièrement douloureuse pour les musiciens du Corps de Musique dont M. Paul Charmillot était le vénéré Président d'honneur.

C'est en janvier 1910 que notre cher défunt acceptait, à un moment critique de notre histoire, cette présidence et depuis lors il fut pour notre Fanfare d'un dévouement sans égal.

Ce départ qui nous prive subitement de notre Président d'honneur nous cause un immense chagrin. Nous ne pouvons réaliser que l'homme si hautement apprécié, pour lequel notre estime était sans limite, en qui nous avions mis toute notre confiance, n'est plus.

Depuis 22 ans que nous avons le privilège de posséder M. Charmillot à la tête de notre société nous ne pouvons dire combien de fois il nous a été donné d'apprécier tous ses mérites, son influence bienfaisante, ses conseils toujours écoutés, enfin les qualités de son bon cœur toujours ouvert aux généreuses pensées. Notre cher Président

d'honneur était un guide sûr, qui a rendu à notre société d'inappréciables services et dont la mémoire sera à jamais attachée au Corps de Musique qui lui doit tout.

Nous sommes désespérés, la mort a causé dans notre grande famille un vide immense, force nous est de nous incliner devant le destin.

Permettez-nous, Madame et chère famille, de vous dire simplement que nous partageons votre douleur et que nous nous associons de tout notre cœur à votre grand chagrin.

Et à vous, cher Président d'honneur, qui allez rejoindre au champs du repos ceux des nôtres auxquels vous adressiez, lors de notre Jubilé, il y a trois mois à peine, un si émouvant souvenir *Reposez en paix!*

Au nom de nos associations de musique Jurassienne, Cantonale, Fédérale, de la Stadtmusik de Berne, ici représentées, au nom des membres de notre Amicale, au nom de vos musiciens et de votre Corps de musique, je vous adresse un dernier Adieu!

En leur nom, celui qui a eu pendant vingt ans le bonheur de bénéficier de votre confiance et de votre bonté s'incline devant vous!

Grande était la place que vous occupiez dans nos cœurs, grande sera désormais celle qui y restera à tout jamais gravée.

Cher Président d'honneur, vous avez été notre bon génie, depuis le ciel inspirez-nous. Vous étiez un exemple pour les hommes.

Bannières inclinez-vous.

Cher ami, merci! Dormez en paix!

ALLOCUTION
DE M. LE COLONEL MAURICE SAVOYE
au nom du Corps des Cadets de St-Imier

Mesdames,

Messieurs,

Il était pour nous autres, ceux de ma génération «Monsieur Charmillot»! Non pas Charmillot tout court, ni Paul Charmillot, mais bien «Monsieur Charmillot».

Il l'était, quand cadet, nous avons subi l'empreinte de son instruction énergique, vivante et intéressante! Il le resta, quand plus tard dans la vie, nous sommes devenus dans l'une ou l'autre société ou manifestation de plus grande envergure, collègues, collaborateurs et amis! C'était Monsieur Charmillot toujours, et dans ce Monsieur Charmillot nous y mettions, non seulement la vénération qu'il méritait de notre part, mais aussi toute notre affection!

Le samedi 23 janvier, au souper qui suivit l'assemblée générale du Corps de Musique, M. Charmillot, très en train nous disait, répondant à une réflexion que nous lui avions faite, qu'il savait exactement comment il quitterait ce monde! Ce sera d'un moment à l'autre, comme mon père, comme mon oncle qui, rentrant des champs, s'assit dans son fauteuil, prit sa pipe et... que l'on retrouva mort une demi-heure plus tard. Et ses prévisions, dix jours plus tard se réalisaient! Mais, ajouta-t-il, je me sens très bien ici-bas, et n'ai nulle envie encore de déloger.

Instructeur du Corps des Cadets depuis 1888 alors qu'il était jeune lieutenant d'infanterie, M. Charmillot ne cessa pas un instant de témoigner à son Corps des Cadets une prédilection particulière et un dévouement que, ni les hauts grades, ni les hautes charges, ni ses multiples occupations ne devaient amoindrir. Président de la Commission du Corps des Cadets depuis 1915, la mort seule est venue mettre fin à sa bienfaisante activité!

Le Colonel Charmillot était fier des Cadets de St-Imier, du Corps tout entier, de sa fanfare! Il aimait cette jeunesse qui, aujourd'hui, par sa présence, en l'accompagnant à son dernier repos, vient lui donner le témoignage de sa reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour elle. Car le Colonel Charmillot ne voyait pas dans ses Cadets des troupes de combat, il voulait que ces jeunes vies devinssent des hommes, qu'elles apprennent tôt à discipliner leurs exubérances, il voulait leur apprendre à aimer, quoique jeunes encore, ce métier que soldats de milices ils auraient plus tard à remplir dans cette Armée à laquelle lui-même était attaché par toutes les fibres de son cœur et de son âme d'officier et de soldat.

Les générations qui se sont succédées dans le Corps des Cadets de St-Imier où elles ont reçu son empreinte, lui doivent beaucoup, et son exemple eut une heureuse influence sur le caractère de plus d'un jeune garçon devenu plus tard officier et même officier supérieur de notre Armée.

Le Corps des Cadets perd en M. Charmillot un conseiller précieux, un sûr appui et un grand ami! Et sa banquette cravatée de noir ira s'incliner encore sur sa tombe en un reconnaissant hommage!

C'est un jour de grand deuil pour le Corps des Cadets de St-Imier.

Et pour nous qui l'avons connu, non seulement comme Cadet, mais qui avons eu le privilège de servir plus tard sous ses ordres en qualité d'adjudant, alors qu'il commandait le Régiment Jurassien en 1912, nous nous sentons pressés de venir témoigner qu'il fut un chef apprécié de ses supérieurs et aimé de ses subalternes. Comme il aimait l'Armée, *notre Armée*, il en était aimé ! Il fut un exemple et jusqu'à sa dernière heure, il est resté militaire, s'intéressant à tout ce qui touche notre défense nationale, ardent défenseur lui-même de cette armée de milices dont l'école lui paraissait aussi indispensable à la formation d'un caractère que sa nécessité au point de vue national était pour lui indiscutable.

C'est donc à un Chef militaire aimé et respecté, au bienfaiteur du Corps des Cadets de St-Imier, qu'au nom de ces derniers, comme en celui des Instructeurs et de la Commission du Corps, le cœur rempli d'une douloureuse émotion, je viens dire aujourd'hui un suprême Adieu !

Mais il y a encore en moi l'ami qui pleure celui qui n'est plus, l'ami de ceux qui restent, de M^{me} Charmillot, de Mademoiselle et de toute la famille Juillard qui ont perdu en M. Charmillot un brillant animateur, celui qui, toujours gai, d'une gaieté de bon aloi, savait communiquer à son entourage son optimisme et la joie qui rayonnait de son cœur ! M. Charmillot était un grand cœur dont la solide affection ne connaissait pas de défaillance !

A celles et à ceux qu'il a laissés dans la désolation, mais à qui il a appris en même temps à rester vaillants dans les pires épreuves, à eux tout spécialement vont nos pensées affectueuses et notre profonde sympathie.

Quant à toi, grand ami, tu reposes en paix après avoir achevé ta course ! Tes œuvres te survivent !

Adieu !

ALLOCUTION DE M. ADRIEN FRANCILLON

**au nom du Conseil d'administration
du funiculaire St-Imier-Mont-Soleil**

Mesdames,

Messieurs,

Dans le défilé des Sociétés locales ici présentes pour rendre les derniers honneurs à leur Président, Vice-Président, Secrétaire ou simple membre, la Société du Funiculaire St-Imier-Mont-Soleil, doit se presser une des premières pour remercier publiquement Paul Charmillot, son Secrétaire dévoué.

Depuis 1902, il y a donc 30 ans, c'est-à-dire depuis sa fondation, Charmillot tenait le procès-verbal.

Ce sont plusieurs volumes écrits de sa main qu'il nous lègue et qui renferment toute l'histoire de cette voie de communication qui nous sort de la vallée ombragée pour nous élever plus près du soleil.

Toujours nous avons eu l'impression que pour le défunt, la plus chère préoccupation était la bonne marche du Funiculaire. Aujourd'hui nous constatons que chaque Société qui avait su intéresser Paul Charmillot a eu le même sentiment.

C'est que le défunt pour tout son travail pour le bien public y mettait son cœur. Là se trouve le secret de sa

grande influence sur ses collègues et la réussite était basée sur son optimisme, basé lui-même sur sa foi dans un avenir meilleur.

Notre Société fait une perte irréparable et personnellement chacun de ses membres voit partir un ami sincère et dévoué.

Au nom du Conseil d'Administration du Funiculaire St-Imier-Mont-Soleil, j'adresse aux familles en deuil, et tout particulièrement à M^{me} et M^{lle} Charmillot, nos hommages de profonde sympathie et l'assurance que le souvenir de notre éminent concitoyen restera gravé dans nos cœurs à jamais.

ALLOCUTION DE M. E. JOSI,
Président des Sociétés locales de St-Imier

Mesdames,

Messieurs,

Cette grande famille qui a tenu à assister toute entière à ces funérailles sent bien au fond du cœur tout ce qu'elle a perdu.

Si M. Charmillot que nous pleurons aujourd'hui était un grand homme politique, il n'en était pas moins un grand homme pour toutes nos Sociétés locales. Aussi, le témoignage de condoléances que nous apportons aujourd'hui est-il un hommage profondément reconnaissant et douloureusement ému à un homme qui fut tout à tous.

M. Charmillot. Ce nom retentit vibrant dans tous les cœurs; il traduit une sympathie communicante et un dévouement inlassable. M. Charmillot nous fait penser à cette phrase si juste: «Il ne suffit pas d'être bon, il faut le paraître, il faut que la bonté soit aimable» car nous avons tous trouvé dans cette bonté, richesse de cœur qui sert tour à tour la serviabilité et la sensibilité.

Les Sociétés locales ont toujours trouvé en lui un bienveillant défenseur et des encouragements utiles; il fut pour quelques unes d'entre elles un génie protecteur, un conseiller sûr aidant de son influence à surmonter les moments même les plus difficiles. Nul ne saura jamais le

nombre des Sociétés qu'il a réconfortées, aidées et soutenues de ses sages et précieux conseils.

Il faut que nous disions ce que vous étiez pour nos Sociétés locales, et votre bonté charmante, votre indulgence, votre inaltérable belle humeur, votre ardeur entraînante et vos expansions amicales et joyeuses restent gravées au cœur de tous.

On vous a dit ce que M. Charmillot a fait pour le Corps de Musique; on vous dira ce qu'il fit pour le Club Alpin. Il n'est pas de Sociétés qui ne lui doivent une pensée reconnaissante; il fut pour la Société fédérale de gymnastique un grand bienfaiteur; pour le Ski-Club, un des fondateurs et un membre écouté; pour la Société militaire des Tireurs réunis, un conseiller sage et prudent; pour l'Orchestre symphonique de St-Imier, un bel animateur; pour la Société des Bains froids, un grand défenseur; pour la Société d'Embellissement, pour les Samaritains, pour la Société du Commerce et de l'Industrie, pour la Société de Développement et pour l'Emulation, un membre dévoué et un précieux collaborateur. L'Union chorale, à son tour, a tenu à s'associer à ses funérailles d'une façon active et consacrera tout à l'heure à notre cher disparu, un chant de reconnaissance.

La physionomie de M. Charmillot sur laquelle une bienveillante finesse tempérerait une vigueur énergique aidait les Sociétés à comprendre le bon sens exalté qu'il portait dans toute son activité. Il travailla jusqu'à son dernier souffle pour nos Sociétés locales. Etranger à tout calcul et emporté vers le bien, il conçut et réalisa de grands bienfaits. Ce cœur bon éveillait la charité dans les cœurs qui l'entouraient et qui se trouvaient comme vivifiés à son contact; il était doué pour ainsi dire d'une puissance d'attraction qui concentrait de toute part et qui savait faire durer les élans d'enthousiasme.

Voilà pourquoi dans les Sociétés qui entourent ce cercueil, il n'y a que des admirateurs. Tous ensemble, nous pleurons un grand homme trop tôt disparu, un grand cœur trop tôt ravi à tant d'affections.

Où sont maintenant cher M. Charmillot votre bon sourire, votre main affectueuse, votre regard si doux, votre rire si franc? oh! comme nous étions heureux d'être avec vous. La lumière de votre esprit et la chaleur de votre cœur demeurent bien vivantes et immortelles. Votre souvenir et votre exemple vivront toujours parmi nous; votre œuvre durera parce qu'elle est morale et réconfortante et votre mémoire vivra dans toutes nos Sociétés avec une émotion renaissante.

A votre famille, vénéré M. Charmillot, les Sociétés locales adressent aujourd'hui, un hommage ému de profonde et très sincère sympathie.

ALLOCUTION DE M. ADOLPHE STAMPFLI,

Président du Groupe Chasseral du C. A. S.

Section de La Chaux-de-Fonds

Mesdames,

Messieurs,

Au nom du Club Alpin Suisse et plus particulièrement du Groupe Chasseral, j'accomplis le pieux devoir de saluer la dépouille mortelle de notre vénéré et précieux collègue, membre d'honneur, Paul Charmillot.

Quand mercredi à la première heure, la nouvelle de son trépas se répandit, jetant la consternation dans nos populations, nous nous refusions d'y croire, nous ne pouvions réaliser que celui qui, la veille encore honorait de sa présence notre réunion au Mont-Soleil et l'animait de sa gaieté, n'était plus. Hélas, la réalité ne s'en révélait pas moins dans toute sa tristesse.

La brillante carrière du défunt a été relatée par les orateurs qui ont apporté les hommages des autorités fédérales, cantonales et de sa patrie jurassienne. L'évocation de ses plus diverses fonctions, de ce dévouement prodigué de grand cœur à tant d'œuvres utiles, démontrent toute la grandeur de la perte que subit le pays par ce départ prématuré.

L'homme que le devoir absorbe si intensément, l'homme qui souvent acceptait calmement le surmenage lorsqu'à tout prix il voulait accomplir une mission et la me-

ner à bonne fin, cet homme dis-je avait pourtant droit à quelque repos; si forte que soit sa nature, il éprouvait le besoin d'un peu de détente qui lui permettait de reprendre ensuite le cours de sa grande activité.

Le Club Alpin s'honore d'avoir été un milieu où il venait volontiers passer quelques heures fraternelles dans un cercle d'amis. Les principes de cette association, le culte de la Patrie, l'idéal du montagnard, l'avaient tout naturellement attiré dans ses rangs. Il faut remonter jusqu'aux origines du groupement du Vallon pour illustrer la carrière de ce distingué collègue. Le Groupe Chasseral n'a rien entrepris de grand sans que le nom de Paul Charmillot soit gravé dans l'idée. Il appartient à la glorieuse phalange qui mena à chef la construction du sentier dans les rochers de la Combe-Grède, dota la société de son coquet mazot au Mont-Soleil et, dans la dernière décade, cet ami apporta son précieux appui à la réalisation d'un rêve caressé depuis très longtemps, je cite la construction de la Cabane Bernoud à Oberaletsch. Pourrais-je mieux illustrer son action dans nos rangs qu'en évoquant qu'en notre séance de mardi dernier, comme reminiscence il fut donné lecture d'un récit de course en haute montagne dont il avait eu à soigner l'organisation il y a quelque dix années. En 1929 la section de La Chaux-de-Fonds, que j'associe entière à cette manifestation, l'avait joyeusement fêté à l'occasion de son passage au rang de vétéran et à cette occasion St-Imier voulut lui rendre hommage en l'acclamant membre d'honneur.

La perte de cet ami nous affecte profondément, mais le souvenir de ce cœur droit et généreux restera gravé en nous.

Paul Charmillot, le Club Alpin dépose sur votre tombe l'expression de sa reconnaissance et de ses vifs regrets.

Reposez en paix!

ALLOCUTION DE M. JEAN AESCHLIMANN,

**Président du Conseil d'administration
de la Société des Forces Electriques
de la Goule à St-Imier**

Mesdames,

Messieurs,

C'est de tout mon vieux cœur que je me joins aux belles paroles, aux éloges justifiés, mérités, qui ont été adressés à notre vieil ami Paul Charmillot par les orateurs qui m'ont précédé et je les en remercie cordialement.

La cérémonie dans la vieille Collégiale est devenue une grande manifestation, rehaussée par la présence de trois conseillers fédéraux, la délégation des Conseils nationaux, de Conseillers d'Etat des cantons de Neuchâtel et Berne, les nombreux amis venus de partout qui ont tenu à apporter un dernier salut à Paul Charmillot.

L'affluence d'amis, de connaissances, la foule si sympathique, si recueillie qui se trouvait sur le passage de son cortège funèbre, le grand nombre de personnes qui accompagneront sa dépouille mortelle au champ de repos, qui se presseront autour de cette fosse si prématurément ouverte, prouvent la grande popularité, de bon aloi, la grande estime dont jouissait notre ami dans nos contrées.

Il ne pouvait en être autrement envers cet homme de bien, ce bon citoyen si dévoué qui disparaît après avoir joué un si grand rôle dans les destinées de notre bon et

vieux village de St-Imier, car partout où il a passé il a laissé des traces de son activité féconde.

C'est au nom de la Direction, du Conseil d'administration des Sociétés des Forces Electriques de la Goule et de Morteau, dont il était le distingué Vice-Président, que j'apporte à notre cher et regretté collègue Paul Charmillot, l'expression de tous nos vifs regrets de son départ si inattendu, ainsi que toute leur reconnaissance pour les grands services qu'il a rendus à ces établissements.

Ses avis étaient non seulement écoutés, mais suivis. Nous aimions avoir parmi nous cet ami sincère, ce bon conseiller à l'esprit clair, aux idées larges, généreuses, au caractère franc, loyal. Son optimisme nous a souvent réconfortés, surtout dans les circonstances délicates où se trouvaient nos sociétés il y a quelques années. Son départ laissera un vide difficile à combler.

Sa présence au milieu de nous était comme un rayon de soleil apportant la gaieté et la vie. Tous nous l'aimions parce qu'il avait tout pour être aimé, oui, tout ce qui charme, tout ce qui captive, tout ce qui attache, en un mot tout ce qui brise le cœur lorsque de tout cela il ne reste plus rien ...qu'un souvenir, une pensée, des larmes, des cendres.

Tous nous garderons de lui le meilleur souvenir.

Au nom des sociétés que j'ai l'honneur de représenter ici, j'adresse à sa vaillante épouse qu'il chérissait, à M^{lle} Charmillot sa sœur si dévouée, aux familles Charmillot, Juillard si unies, aux familles alliées, l'expression de leur plus affectueuse sympathie et l'espoir que les témoignages d'affection si nombreux qui leur ont été donnés seront un adoucissement à leur grand chagrin, à leur grande épreuve.

Ami Charmillot, dans un moment vous reposerez en paix dans ce vieux sol jurassien si attaché à la patrie suisse, dont vous étiez l'un de ses meilleurs enfants.

ALLOCUTION
DE M. LE CAPITAINE ROBERT AESCHLIMANN,
au nom de la Société des Officiers de St-Imier

Mesdames,
Messieurs,

Au nom de la Société des Officiers de St-Imier, j'ai l'honneur d'adresser au Colonel Charmillot le dernier hommage de ses camarades. Nul plus que lui ne sut incarner dans le plus haut sens du mot, ce que représente de devoirs simplement accomplis et acceptés «ce mot de camarade». Plusieurs des membres de cette société pleurent en lui plus qu'un camarade, mais l'ami discret et dévoué des bons comme des mauvais jours.

Quelle place a tenu le Colonel dans la vie de beaucoup d'entre nous! Je vois mes premières armes comme cadet, les jeux de guerre de la Société des Officiers, l'une ou l'autre mission accomplie sous son autorité. Partout il se révélait officier de bon conseil sûr et loyal, profondément attaché à nos institutions suisses et plus particulièrement à tout ce qui touchait à St-Imier et au Jura. Il n'est pas exagéré de dire que la Société des officiers perd en lui le meilleur de ses membres.

«Très sévère pour soi-même — sans forfanterie — humain pour les autres» telle est la consigne d'officiers de milices suisses que vous nous laissez, mon colonel, comme votre dernier commandement ...Il résume votre vie de soldat. Il nous encourage pour l'avenir.

Colonel Charmillot, je t'en fais ici la promesse solennelle, ratifiée par mes camarades... c'est en même temps aussi le meilleur dernier adieu pour réjouir ton âme de soldat... «Nous saurons serrer les rangs».

Le Corps des officiers de St-Imier tient à exprimer ses plus vives condoléances et l'assurance de son entier dévouement à la famille du colonel, tout particulièrement à M^{lle} Charmillot — dont plusieurs de nos membres s'honorent d'avoir été de ses élèves —, à M^{me} Charmillot, épouse fidèle et dévouée du défunt.

ALLOCUTION DE M. NICOLAS FREPP, avocat,
au nom de la Chambre des avocats,
au nom de la Fédération suisse des avocats,
au nom de l'Association des avocats bernois,
au nom du barreau jurassien et plus spécialement
de celui du district de Courtelary

Mesdames,

Messieurs,

Au nom de la Chambre des avocats, au nom de la Fédération suisse des avocats, au nom de l'Association des avocats bernois, au nom du barreau jurassien et plus spécialement de celui du district de Courtelary, j'apporte à la dépouille mortelle de Me Paul Charmillot, de celui qui fut notre confrère si écouté et si apprécié, le dernier hommage, l'ultime salut.

Quand s'est répandue le matin du 3 février la triste nouvelle du brusque décès de notre confrère, ce fut un moment dur à réaliser pour notre corporation où Me Charmillot était entouré de la plus large sympathie et où tous ceux qu'il avait bien voulu honorer de son amitié ou de sa simple bienveillance eurent peine à se convaincre de l'ineluctabilité de cet événement.

Me Charmillot n'est plus, ce n'est presque pas possible et c'est pourtant vrai, si j'en crois le cercueil déposé dans ce sanctuaire. Plus jamais nous n'entendrons sa voix

chaude, sympathique, voire même souvent mordante dans ses plaidoiries donner aux jeunes confrères les enseignements que comporte l'exercice de la profession d'avocat, car quoiqu'on dise notre profession est un apostolat et je n'en veux citer pour preuve que cette définition de l'éloquence judiciaire trouvée dans les Miscellanées d'un vieil avocat:

«S'il est à la barre une éloquence qui est toute dans la voix, une autre toute dans la pensée, il n'en est de vraie que celle qui vient du cœur. ...Une légitime défiance de soi-même est le propre d'un avocat de race».

Or Me Paul Charmillot fut un avocat de race, il avait au plus haut degré cette éloquence du cœur qui fait l'avocat. Il avait même plus, il était la cordialité même. Jamais il n'aurait voulu profiter de l'expérience acquise pour se tailler un facile succès au détriment d'un jeune confrère. En tout temps il fut au contraire celui qui, d'un conseil aida le débutant maladroit, celui qui, d'une plaisanterie remit en selle l'adversaire déçu de n'avoir pu triompher, ou qui, par ses conseils soutint la foi défaillante.

Il ne fut que bons conseils et ceux qui voulurent bien entendre sa voix ne s'en sont jamais repentis. D'autres voix plus autorisées que la mienne vous ont dit tous les services qu'il a rendu à la communauté. Au nom de la chambre des avocats bernois à laquelle il appartient dès le début et où ses conseils faisaient autorité, au nom de la Fédération suisse des avocats dont il fut membre de comité écouté et aimé, au nom de l'ordre des avocats bernois dont il fut sauf erreur pendant huit années le vénéré et aimé batonnier tous nos remerciements et tous nos sentiments de profonde reconnaissance.

Et personnellement je voudrais me faire plus spécialement l'interprète de ses confrères du district de Courte-

lary, pour dire à M^{me} Charmillot et à toute la famille en deuil, combien profondément nous ressentons leur peine, combien nous avons de difficultés à réaliser que notre confrère si bon et si indulgent pour ses jeunes collègues, si gai dans nos réunions intimes ou dans les séances officielles ou autres des autorités, ne viendra plus désormais prendre sa place parmi nous.

Il est des douleurs qu'il serait vain de chercher à consoler, nous nous bornerons dès lors à dire à M^{me} Charmillot et à toute la famille en deuil : Puisse l'expression d'universelle sympathie qui vous entoure dans ces jours de cruelle épreuve être un jour un baume à votre douleur et à votre souffrance.

C'est un vœu que nous formons du fonds du cœur et qui nous amène à conclure en citant une dernière fois les réflexions du vieil avocat.

Nul n'est digne d'être avocat s'il ne tient à sa profession pour elle-même, sans se demander si c'est la misère ou le succès qui lui adviendra. Aimez votre profession aveuglément au début, plus tard il vous viendra pour elle un amour conscient et harmonisé. En effet l'homme ne demeure jamais longtemps dans le septicisme ou l'indifférence : Il les traverse pour arriver à une croyance.

Paul Charmillot fut un avocat dans toute l'acceptation du terme. Il a aimé sa profession et lui a donné le meilleur de lui-même. Les élèves qu'il a formé, comme aussi ses après-venant, même s'il ne les a pas personnellement formés, s'inclinent respectueusement avec moi devant sa tombe prématurément ouverte et disent :

Qu'il repose en paix, que la terre lui soit légère.

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DES ETATS M. LE Dr JACOB SIGRIST,
à l'occasion de la séance du 7 mai 1932**

Im Tiefsten ergriffen hat uns alle die Kunde vom plötzlichen Hinscheide unseres lieben, hochverehrten letztjährigen Präsidenten Paul Charmillot, in St. Immer. Er wurde recht eigentlich mitten aus seiner parlamentarischen Tätigkeit vom Tode abberufen. In der letzten Woche des Januar arbeitete er noch mit unverminderter Geisteskraft und warmem Interesse im Schosse der Kommission an der Erledigung der zur nochmaligen Prüfung zurückgelegten Artikel des Schweizerischen Strafrechtsentwurfes. Keiner von uns hätte an der frischen lebhaften Erscheinung unseres Kollegen Anzeichen der Veränderung seines Gesundheitszustandes wahrgenommen, wenn auch eingeweihte Freunde wussten, dass die Beschwerden des Alters doch von Zeit zu Zeit bei ihm sich einstellten. Am 1. und 2. Februar nahm er in Bern wiederum an den Verhandlungen einer ständerätlichen Kommission teil und kehrte des Abends, nachdem er seinen Kollegen in seiner lebenswürdigen Art den Abschiedsgruss entboten hatte, wohlgemut nach seinem lieben St. Immer zurück. In der gleichen Nacht noch entschlief er unerwartet hinüber in ein anderes Leben.

Die Lebensbahn Paul Charmillot stellt ein völlig anderes Bild dar, als die des ihm einen Monat zuvor in einem ähnlichen Abschied vom Leben vorausgegangenen

Nationalrates Karl Stohler. Geboren im Jahre 1865 war es ihm gegönnt, in normalem Bildungsgange in jungen Jahren schon die Stufen einer akademischen Lebensstellung zu erreichen. Nach Vollendung der humanistischen Schulung am Gymnasium von Pruntrut, studierte Charmillot an den Universitäten von Bern und Leipzig Jurisprudenz, bestund sodann das bernische Staatsexamen für Advokaten, und konnte schon im Jahre 1889 mit 24 Jahren in St. Immer ein Anwaltsbureau eröffnen. Dieses brachte er rasch zu hoher Blüte und leitete es ununterbrochen bis zu seinem Tode. In diesem seinem Lebensberufe traten in hohem Masse jene vortrefflichen Eigenschaften zutage, welche in spätern Jahren auch seine Tätigkeit in unserem Rate auszeichneten. Dem Advokaten Charmillot wird fleissiges Aktenstudium, klare Erfassung des wesentlichen Tatbestandes, volle Beherrschung des Rechtsstoffes, sowie eine ungemein luzide Darstellungsgabe nachgerühmt. Damit paarten sich vornehme Umgangsformen und ein lebenswürdiges Wesen.

Die gleichen Vorzüge wies auch seine öffentliche Wirksamkeit auf, zu der er nach und nach herangezogen wurde. In jüngern Jahren galt diese in besonderem Masse seiner Vaterstadt St. Immer und dem Berner Jura. Mit der Gemeinde St. Immer war er ausserordentlich stark verwurzelt. Er nahm regsten Anteil am Vereins- und Gesellschaftsleben des aufstrebenden Industrieortes, setzte sich mit Tatkraft für dessen wirtschaftliche Entwicklung ein und stellte seine reichen Geisteskräfte vor allem auch der Gemeindeverwaltung zur Verfügung. Während einer Reihe von Jahren war er Mitglied der engern Stadtbehörde. Nach dem Ausscheiden aus dieser trat er in das kommunale Parlament von St. Immer über, das er von 1921 an bis zu seinem Ableben präsidierte, so immer in engster Führung bleibend mit allen Aufgaben und Lebensäusserungen

des auch wirtschaftlich so bedeutenden Gemeinwesens. Nicht ungern sprach er sich im Freundeskreise hier in Bern über die Freuden und Leiden dieser Arbeit auf dem Boden der heimatlichen Kommunalpolitik aus.

Weniger stark trat die Tätigkeit von Ständerat Charmillot auf dem Gebiete der kantonalbernischen Politik hervor. Nur während zwei Jahren, von 1893—1894, gehörte er als Mitglied der freisinnigen Partei dem Grossen Rat des Kantons Bern an, um dann mit seiner Berufung in das bernerische Verwaltungsgericht im Jahre 1910 wiederum auszuscheiden.

Hohe Befriedigung bot unserem unvergesslichen Kollegen die militärische Laufbahn. Er kommandierte schon vor 1914 das Regiment des bernischen Jura, leistete während der Grenzbesetzung viel Dienst in der Etappe und wirkte auch später, nachdem er zum Oberst befördert worden war, bei grossen militärischen Uebungen als Schiedsrichter mit. Wir können es uns erklären, dass Oberst Charmillot mit seiner geschmeidigen, eleganten Erscheinung, seinem frischen offenen Wesen und seiner Leutseligkeit bei den Truppen des Jura sich ungesucht eigentlicher Popularität erfreuen durfte.

Im Jahre 1919 wurde Paul Charmillot als Nachfolger des zurückgetretenen Ständerates Dr. Merz vom Grossen Rat des Kantons Bern zum Mitglied unserer Kammer gewählt. Die Wahl löste namentlich in der jurassischen Heimat des neuen Standesvertreters grosse Genugtuung aus, erhielt diese doch nach langen Jahren in dem hochangesehenen Rechtsanwalt von St. Immer zum erstenmal wieder eine Vertretung im Ständerate.

Hier in unserem Kollegium haben die meisten von uns den Abgeordneten aus dem Jura an der Arbeit gesehen. Herr Charmillot war kein Vielredner. Er ergriff das Wort nur, wenn er wirklich etwas zu sagen hatte. Immer geschah

es in einer Art, welche sofort den hochkultivierten Geist und den tüchtigen Juristen, selten den Politiker und sicher nie den leidenschaftlichen Parteimann verriet. Sehr wertvolle Arbeit leistete Charmillot vor allem als Mitglied vieler wichtiger Kommissionen. Der Sprechende hatte die Freude und Genugtuung, namentlich in zwei Kommissionen mit dem erfahrenen Praktiker zusammenarbeiten zu können. In der Finanzkommission schätzten wir mit Vorzug die zuverlässige sachliche Kompetenz in allen Militärfragen, und in der Strafrechtskommission mussten wir immer wieder dessen glänzende Beherrschung des bernischen Rechtes aller Gebiete bewundern. Daneben erwarb sich der feine Jurist noch unsere besondere Dankbarkeit wegen der sorgfältigen Betreuung, die er den französischen Texten angedeihen liess. Mit einer bei seinem konzilianten Wesen fast auffallenden Hartnäckigkeit hielt er immer wieder darauf, dass die behandelten Rechtssätze auch in seiner schönen Muttersprache die zutreffende Prägung erfuhren.

Als Kollege und Gesellschafter verkörperte unser Paul Charmillot beinahe den Idealtypus. Wie schätzten wir alle dessen feine und umfassende Bildung, seine natürliche sich immer gleich bleibende Liebenswürdigkeit, seinen vornehm ritterlichen Sinn, den frischen Humor, der ihm eigen war!

So empfinden wir denn den Hinscheid dieser vortrefflichen Persönlichkeit auch persönlich als schweren Verlust. Wir würdigen voll die Trauer seiner Freunde und Landsleute um den von ihnen so hochgeschätzten Bürger, wir nehmen insbesondere auch wärmsten Anteil am Schmerze der ihm so gleichgearteten Gattin, die in tiefem Leide am Grabe ihres Eheglückes steht. Wir alle werden Ständerat Paul Charmillot ein treues ehrenvolles Andenken bewahren.

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL NATIONAL M. LE Dr ROMAIN ABT,**

à l'occasion de la séance du 7 mars 1932

Wenige Wochen nach dem Tode Karl Stohlers folgte ihm unser Kollege im Ständerat, Paul Charmillot, nach. Er starb in der Nacht vom 3. auf den 4. Februar, und zwar auf dieselbe jähre, aber sanfte und schöne Art, an einem Herzschlag. Noch war er am Montag, den 2. Februar, früh mit unserm verehrten Kollegen, seinem Freunde Rais, in Courtelary vor Gericht gestanden und dann in eine Kommissionssitzung nach Bern gefahren, von der er am Dienstagabend um 6 Uhr nach seinem Wohnort St. Immer zurückkehrte. Er verbrachte den Abend bei seinen Freunden im Alpenclub, wo er noch recht fröhlich war, und kehrte zeitig heim und legte sich zur Ruhe, die seine ewige Ruhe werden sollte, von der er nicht mehr erwachte. Möge den Vielen von uns, die es wünschen, das Schicksal dereinst früher oder später auch einen solch sanften und schönen Tod gewähren!

Paul Charmillot wurde am 19. Oktober 1865 in der Uhrenzentrale St. Immer geboren. Nachdem er die Schulen seines Heimortes durchlaufen, besuchte er das Gymnasium Pruntrut, wo er 1884 die Maturität machte, um dann in Bern und Leipzig die Rechte zu studieren. Schon 1889 bestand er das bernische Fürsprecher-Examen und eröffnete ein Advokaturbureau in St. Immer, das er betrieb

bis ihn nun der Tod in seinem 67. Altersjahre daraus abrief.

Die Signatur des Todestages Paul Charmillots war auch die seines Lebens: rastlose und unermüdliche Arbeit! Lag darin Prinzip und System, so ergaben sich gerade darum für den vernünftigen Haushalter mit seinen eigenen Kräften auch einige freie Stunden, die er, als grosser Freund der Natur, in schönen Jurawanderungen und froher Geselligkeit mit seinen Freunden, denen er ein hochgeschätzter, interessanter Gesellschafter war, verbrachte. Paul Charmillot besass einen feinen Humor, mit dem er die Pointen seines kritischen Geistes feinsinnig umkleidete, so dass sie niemanden verletzten. Seine Freunde schätzten nicht nur seinen Froh- und Freimut und seine Geistesschärfe, sondern auch die Loyalität seiner Gesinnung, seine Treue und den Mut und die Geradheit seines Charakters.

Paul Charmillot verkörperte die klassische Trilogie des Juristen, Militärs und Politikers.

Er war ein vorzüglicher Jurist und scharfer Logiker, besass aber auch eine enorm praktische Auffassungsgabe, die ihn rasch das Wesentliche des Tatbestandes erkennen liess. Seine Plädoyers waren klar, scharf und überzeugend; aber er blieb dabei ein vornehmer Anwalt. Die berufliche Anerkennung ist ihm denn auch in reichem Masse zuteil geworden. Er war nicht nur eine Zeitlang Präsident des bernischen Anwaltsverbandes, sondern auch von 1910-1920 Mitglied des bernischen Verwaltungsgerichts.

Schon die körperliche Robustizität, aber auch seine Energie und Entschlusskraft prädestinierten Paul Charmillot zum Militär, in dem er bis zum Infanterie-Obersten aufstieg. Er soll der Typus des tüchtigen Milizoffiziers gewesen sein, der auch im Zivilleben mit seinen Soldaten

im Kontakt blieb und dessen Ruhe und militärisches Pflichtgefühl vorbildlich waren.

In der Politik betätigte sich Paul Charmillot lange Jahre nur in seiner engsten Heimat und trat erst verhältnismässig spät, als Vertreter der freisinnig-demokratischen Partei, vor das grössere Forum des Kantons und des Bundes. In der Zeit von 1893—1894 gehörte er dem bernischen Grossen Rate an. 1919 kam er in die Bundesversammlung, wo er sich im Ständerat rasch eine sehr angesehene Stellung erwarb. Er wurde Mitglied der ständigen Finanz- und Alkohol-Kommission und auch der Finanzdelegation und sprach in Militär- und Strafrechtsfragen sein erfahrenes Wort mit. Es war ein Zeichen besonderer Wertschätzung, dass ihn der Ständerat für das Jahr 1930-31 fast einstimmig zu seinem Präsidenten wählte. Aber der grosse Jurassier konnte nach Ablauf seines Präsidialjahres nicht lange der parlamentarischen Ruhe pflegen, denn schon 2 Monate nachher legte ihm der Tod die kalte Hand auf seine Schulter. Wir werden Paul Charmillot ein gutes Andenken bewahren und versichern seine trauernde Witwe und seine Verwandten unseres aufrichtigsten Beileides.

Ich bitte Sie, meine Herren, sich zu Ehren der beiden verstorbenen Kollegen von Ihren Sitzen zu erheben.

Zentralbibliothek Zürich



ZM03412765

